

Pour *Monaco Hebdo*, la fédération des syndicats de salariés de Monaco (F2SM), Cédric Lanari, son président, accompagné des membres du bureau, Maximilien Agliardi, Jean-Luc Cloupet et Hubert Dupont-Sonneville, abordent les points chauds de cette rentrée sociale 2023-2024. Interview. **PROPOS RECUEILLIS PAR CLÉMENT MARTINET**

## RENTÉE SOCIALE: « IL FAUT OFFRIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE EN PRINCIPAUTÉ »

### COMMENT JUGEZ-VOUS LE CLIMAT SOCIAL ACTUEL ?

**Cédric Lanari:** Après avoir passé une période remplie d'inquiétudes, tant sur le plan sanitaire que professionnel avec la période de Covid-19, la stabilité et les échanges inhérents aux dialogues sociaux dits « traditionnels » ont repris leurs cours. Le climat social est redevenu « normal », mais nous remarquerons néanmoins que le secteur de l'industrie, avec plusieurs plans de licenciement successifs, présente un dialogue social difficile. On se souviendra notamment de la fermeture brutale du « call center » Comdata, où 87

emplois ont disparu de manière radicale. Parmi eux, on comptait des salariés qui travaillaient dans cette entreprise depuis plus de 20 ans.

**Jean-Luc Cloupet:** Ces plans de licenciement nous confirment que l'industrie, telle qu'elle existe à Monaco, n'a plus d'avenir. Pour pérenniser sa croissance, Monaco aura certes besoin de 100 000 salariés d'ici 15 ans, mais probablement pas en production d'industrie. Sachant cela, il faut préparer au mieux ces futurs plans de licenciement, et former les salariés concernés pour de nouvelles fonctions, pourquoi pas en bureaux d'étude.

### LE DIALOGUE SOCIAL EST-IL DE BONNE QUALITÉ AVEC LE GOUVERNEMENT MONÉGASQUE, L'UNION DES SYNDICATS DE MONACO (USM), ET LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES MONÉGASQUES (FEDEM) ?

**Cédric Lanari:** Comme avec les prédécesseurs, le récent changement de ministre des affaires sociales et de la santé, avec l'arrivée de monsieur Christophe Robino, ainsi que l'élection de madame Brigitte Boccone-Pagès à la présidence du Conseil national, font que, même si nos interlocuteurs changent, ceux-ci sont toujours à l'écoute de la représentation salariale qu'est la F2SM. Ainsi, chaque demande de rendez-vous, tant au niveau fédéral qu'au niveau syndical, est honorée. Et, bien que les sujets sont parfois sensibles, les échanges sont constructifs avec toutes les instances. Enfin, bien que régulièrement en opposition, les échanges avec la Fedem ont toujours été respectueux.

**« CES PLANS DE LICENCIEMENT NOUS CONFIRMENT QUE L'INDUSTRIE, TELLE QU'ELLE EXISTE À MONACO, N'A PLUS D'AVENIR. POUR PÉRENNISER SA CROISSANCE, MONACO AURA CERTES BESOIN DE 100 000 SALARIÉS D'ICI 15 ANS, MAIS PROBABLEMENT PAS EN PRODUCTION D'INDUSTRIE »**

JEAN-LUC CLOUPET, MEMBRE DE LA F2SM



De gauche à droite, Maximilien Agliardi, Cédric Lanari, Jean-Luc Cloupet et Hubert Dupont-Sonneville sont particulièrement attentifs aux plans de licenciement successifs dans le secteur de l'industrie.

### QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES MONÉGASQUES ?

**Cédric Lanari:** Monaco, sur ses 2 kilomètres carrés, présente énormément de secteurs d'activité, et cela représente une vraie force. La F2SM est présente dans beaucoup de ces secteurs, comme les jeux, le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, ou encore le commerce. Leur situation économique est plutôt bonne, dans l'ensemble. Ainsi, nous demandons un ruissellement des bénéfices vers les salariés, comme cela se pratique déjà de manière obligatoire en France.

### L'INFLATION, QUI S'EST ACCOMPAGNÉE DE HAUSSES DE PRIX GÉNÉRALISÉES, A-T-ELLE UNE INCIDENCE SUR LA PÉRENNITÉ DES EFFECTIFS À MONACO ?

**Hubert Dupont-Sonneville:** Les effets de l'inflation nous inquiètent particulièrement. Pour 2024, nous risquons d'en voir les effets sur les salariés qui la subissent depuis plusieurs mois maintenant, et qui ont perdu en pouvoir d'achat tout du long. Pour la contrer, il faut activer tous les leviers possibles. Une participation généralisée aux

bénéfices des entreprises serait une bonne piste.

**Maximilien Agliardi:** Il ne faut pas oublier les salariés qui résident en principauté, ou dans les communes très limitrophes. Pour eux, l'inflation est à minima 1,5 fois plus élevée que celle en France, si on prend en compte la hausse des loyers et le prix du carburant à Monaco. Il faut agir pour eux aussi, car ce n'est pas logique d'inciter les résidents à faire leurs courses en dehors de Monaco.

### FIN 2022, SELON LES CALCULS DE LA CAISSE DE COMPENSATION DES SERVICES SOCIAUX (CCSS), LE SALAIRE MÉDIAN À MONACO ÉTAIT DE 2 627 EUROS MENSUELS BRUT DANS LE PRIVÉ : PEUT-ON ENCORE AFFIRMER QU'UN SALARIÉ GAGNE MIEUX SA VIE À MONACO QU'EN FRANCE ?

**Cédric Lanari:** Le salaire pour ne peut être décoré de différents avantages que la principauté propose à ses salariés. La caisse autonome des retraites (CAR), la caisse monégasque de retraite complémentaire (CMRC) qui sera lancée en janvier 2024, les 5 % ac-



cordés par le prince aux plus bas salaires, les charges moindres entre le brut et le net, et les différentes allocations, font que, à ce jour, Monaco reste compétitif. Cela dit, tout ce qui va dans le sens de l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, va dans le bon sens. Que cela passe par l'augmentation des différentes bases salariales, par le paiement des parkings et des trains par l'employeur, par la création de fonds sociaux, ou encore, par l'amélioration des conditions de travail et la possibilité, pour les entreprises, de créer une épargne salariale indexée sur les résultats.

#### DES ENTREPRISES MONÉGASQUES PEINENT À RECRUTER : QUELLES SOLUTIONS PROPOSER ?

**Cedrick Lanari :** Les entreprises qui peinent à recruter doivent se poser deux questions : « Est-ce que le salaire que je propose est attractif ? », et « Est-ce que mon salarié trouvera chez moi un équilibre vie privée - vie professionnelle attractif ? ». Chaque entreprise monégasque doit prendre en compte que les transports en commun, type trains ou bus, deviennent rares, voire inexistant, à certaines heures de la journée, sans parler du coût financier que la route engendre. Le prix des parkings est parfois prohibitif, et certaines entreprises prennent en charge cette dépense, mais pas toutes. Enfin, le prix des logements en communes limitrophes, dans le privé, ne fait qu'augmenter. Sans parler du fait que l'attente pour obtenir un logement social, si les conditions de ressources correspondent aux critères, peut s'étaler sur plusieurs années.

#### UN FORUM DE L'EMPLOI EST ORGANISÉ PAR LE GOUVERNEMENT MONÉGASQUE LE 15 SEPTEMBRE 2023 : QUELS AUTRES LEVIERS FAUDRAIT-IL ACTIONNER POUR RENDRE LES ENTREPRISES MONÉGASQUES PLUS ATTRACTIVES ?

**Cedrick Lanari :** L'initiative du gouvernement est très bonne. Si celle-ci pouvait inciter les entreprises à insister chacune sur leurs particularités en termes d'organisation du travail et d'avantages annexes que chacune propose, le salarié aurait alors une vision plus globale du poste proposé.

**Hubert Dupont Sonnevillie :** À vrai dire, il faut que toutes

les entreprises de la principauté y participent, pour que ce forum ne se transforme pas en une simple vitrine.

#### CHEZ LES JEUNES, LA QUESTION DES HORAIRES, DU TÉLÉTRAVAIL, MAIS AUSSI LA QUÊTE DE SENS DANS LE TRAVAIL ONT PRIS LE DESSUS : COMMENT LES ENTREPRISES MONÉGASQUES PEUVENT-ELLES RÉPONDRE À CES ATTENTES ?

**Cedrick Lanari :** Le monde du travail a fortement évolué ces trois dernières années. La proposition unique d'un salaire, même attractif, ne suffira pas à faire venir de futurs salariés, si celle-ci n'est pas additionnée d'avantages annexes, d'une organisation respectant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ou même de garanties sur les enjeux environnementaux. Les jeunes qui entrent dans le monde du travail y sont très sensibles, mais pas que. Il faut aussi offrir une meilleure qualité de vie en principauté.

#### POUR LES PENDULAIRES, IL EST DE PLUS EN PLUS COMPLIQUÉ DE SE RENDRE À MONACO, NOTAMMENT PENDANT LES HEURES DE POINTE : QUELLES SOLUTIONS SEMBLERAIENT CRÉDIBLES À L'AVENIR POUR DÉSENGORGER LES ROUTES ?

**Cedrick Lanari :** Certains salariés mettent plus d'une heure pour faire leur trajet domicile-bureau. Et, pourtant, on n'entend pas parler d'un réel projet à court terme pour y remédier. Des parkings de délestage au métro souterrain, on se demande ce qui verra le jour. Peut-être faudrait-il également faciliter l'usage des deux roues. Il est de plus en plus difficile de trouver des places de stationnement pour les deux roues. C'est difficilement compréhensible, quand on sait qu'il faut désengorger les routes des automobiles.

**Maximilien Agliardi :** L'idée du bus gratuit me semblait bonne. C'est intéressant de proposer aux résidents et aux travailleurs des communes limitrophes. Mais les salariés d'État semblent n'avoir pour vocation que d'être rentables, même sur des secteurs de service. Il faut se poser les bonnes questions.

**Hubert Dupont Sonnevillie :** Nous avons signé le pacte de la mission pour la transition énergétique (MTE) avec les instances monégasques, et nous recevons en ce

sens de grandes indications en matière de mobilité. À leur lecture, je regrette que nous n'en restions qu'au stade de l'information et pas à l'aide à proprement parler, dans la pratique pour le salarié. On a bien compris que, dans l'idéal, il faut se déplacer à vélo. Mais ce ne sont pas ce genre de recommandations que l'on attend.

#### ACCORDER PLUS DE SOUPLESSE AU TRAVAIL SERAIT AUSSI UNE SOLUTION ?

**Jean-Luc Cloupet :** Je pense que le gouvernement n'a pas assez insisté au sujet de la flexibilité au travail. Aujourd'hui les horaires de travail sont encore trop rigides, de type 9 heures - 12 heures, et 14 heures - 18 heures, alors qu'il faudrait proposer des horaires décalés aux salariés qui le souhaitent, pour alléger la circulation. Le gouvernement peut faire des incitations aux entreprises pour que cela se mette en place. Mais il y a aussi tout un mode de management à revoir, car Monaco marche encore parfois à la mode des années 1980. Certaines entreprises fonctionnent encore à la présence, plutôt qu'au résultat.

#### COMMENT FACILITER LE RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL APRÈS DES ENTREPRISES DE MONACO, POUR LES SALARIÉS QUI LE SOUHAITENT ?

**Cedrick Lanari :** La crise du Covid-19 a permis de mettre en avant ce mode de travail qui était très peu utilisé en amont. La souplesse accordée à l'application de la loi inhérente au télétravail nous a montré que celle-ci devait être repensée en profondeur. En effet, certains salariés s'accrochent très bien de ce mode d'organisation, alors que d'autres supportent mal le télétravail à cause du détachement de l'entreprise. Parfois, leur logement, ou leur situation familiale, n'est pas adapté non plus. Nous avons donc déjà fait remarquer au gouvernement que le télétravail doit rester sur la base du volontariat, et que la loi devait être revue et assouplie, notamment en offrant la possibilité de changer les jours consacrés au télétravail en cas de nécessité, comme en cas de grève des transports, par exemple.

#### UN PROJET DE LOI AUTORISANT LA RUPTURE CONVENTIONNELLE DU CONTRAT DE TRAVAIL EST À L'ÉTUDE AU GOUVERNEMENT : QU'EN PENSEZ-VOUS ?

**Cedrick Lanari :** La mise en place d'une rupture conventionnelle à la monégasque permettrait de débloquer certaines situations. À Monaco, un salarié souhaitant changer de travail n'a d'autres choix que de démissionner ou de trouver un arrangement avec son employeur. Suivant la situation, il trouvera un motif de licenciement, ou il utilisera l'article 6. Cette proposition de loi ouvrirait alors, aux salariés qui le souhaitent, d'avoir la possibilité de s'adresser à leur employeur à l'aide d'un cadre législatif. Reste à définir des conditions de départ décentes, afin de s'assurer que le salarié y trouvera son compte. Et que, sous couvert de rupture conventionnelle, celle-ci ne se conclue pas par un article 6 au rabais, imposé par l'employeur. Nous proposons que les indemnités de dé-

## « NOUS AVONS DÉJÀ FAIT REMARQUER AU GOUVERNEMENT QUE LE TÉLÉTRAVAIL DOIT RESTER SUR LA BASE DU VOLONTARIAT, ET QUE LA LOI DOIT ÊTRE REVUE ET ASSOUPLE, NOTAMMENT EN OFFRANT LA POSSIBILITÉ DE CHANGER LES JOURS CONSACRÉS AU TÉLÉTRAVAIL EN CAS DE NÉCESSITÉ, COMME EN CAS DE GRÈVE DES TRANSPORTS, PAR EXEMPLE »

CEDRICK LANARI, PRÉSIDENT DE LA F25M

part soient équivalentes à celles de l'article 6 actuel, et que les indemnités de cet article 6 soient doublées, pour avoir plus intérêt à pencher pour une rupture conventionnelle. Un tel système permettrait de réduire considérablement les recours abusifs à l'article 6.

#### QUELLE EST VOTRE POSITION CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS POUR UN ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE MONACO ET L'UNION EUROPÉENNE (UE) ?

**Cedrick Lanari :** Une inquiétude persiste chez les salariés quant aux conséquences sur le maintien du recrutement en « local », si un rapprochement avec l'UE se faisait, notamment au sujet des monopoles et de la priorité à l'emploi. Mais, de manière plus générale, le manque d'informations communiquées fort qu'il est difficile pour le salarié d'avoir un avis tranché sur le sujet.

#### POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2023 ET POUR 2024, QUELS SONT LES DOSSIERS PRIORITAIRES POUR LA F25M ?

**Cedrick Lanari :** Le travail de nuit, le projet de loi sur l'intérim et, plus généralement, la pénibilité au travail, font partie des priorités de la F25M. S'en suivent la CMRC et la question des points de retraite pendant la période de chômage total temporaire renforcé (CTTR), mais aussi le taux unique de cotisation pour les employeurs de la Société des bains de mer (SBM). Nous demanderons également la création d'une cellule d'accompagnement à la reconstitution des carrières. Il faudra également répondre à la crainte de voir baisser la retraite complémentaire pour les cadres et les hauts salaires, qui avaient un taux de cotisation plus important que le taux unique imposé par la nouvelle loi. Enfin, le développement de la F25M passera obligatoirement par le renforcement de nos syndicats existants, et par la création de nouveaux syndicats dans d'autres secteurs d'activité encore non couverts par la F25M.

martinet.monacohebdo@groupecaroil.mc

✉ @MartinetClem

**« IL NE FAUT PAS OUBLIER LES SALARIÉS QUI RÉSIDENT EN PRINCIPAUTÉ, OU DANS LES COMMUNES TRÈS LIMITROPHES. POUR EUX, L'INFLATION EST À MINIMA 1,5 FOIS PLUS ÉLEVÉE QUE CELLE EN FRANCE, SI ON PREND EN COMPTE LA HAUSSE DES LOYERS ET LE PRIX DU CARBURANT À MONACO. IL FAUT AGIR POUR EUX AUSSI, CAR CE N'EST PAS LOGIQUE D'INCITER LES RÉSIDENTS À FAIRE LEURS COURSES EN DEHORS DE MONACO »**

MAXIMILIEN AGLIARDI, MEMBRE DE LA F25M